

de cette méthode dans cet Etat. Le résultat de ces critiques fut que plusieurs médecins éminents de cet Etat et de quelques-uns des Etats voisins du nôtre firent une enquête complète sur cette méthode et sur les effets qu'elle avait sur les personnes mises à mort au moyen du gaz léthifère. Ces médecins, après avoir fait un long et minutieux examen des premières exécutions au moyen de cette méthode, furent d'avis que c'était le mode le plus humain d'exécution capitale.

Je suis très heureux que le ministre de la Justice (M. Lapointe) ait jusqu'à un certain point approuvé ce projet de loi l'autre jour. C'est avec plaisir que je l'ai entendu approuver par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), l'honorable député de Broadview (M. Church), l'honorable député de Fort-William (M. McIvor) et l'honorable député d'Hamilton-Ouest (M. Wilton). L'honorable député d'York-Sud (M. Lawson) s'y est montré un peu opposé, mais il a dit quelque chose que je crois utile à propos de la valeur préventive du châtement. Il a déclaré que le meilleur préventif est la certitude que la justice s'occupera du crime et punira le criminel.

Le chef de l'opposition (M. Bennett) a critiqué cette proposition et il a dit :

Il ne faut pas oublier que ceux qui sont l'objet de notre sollicitude n'en ont pas montré à l'endroit de leurs victimes. Lorsqu'ils exercèrent leur vengeance, par le lâche et froid assassinat, ils ne songeaient pas à la souffrance qu'ils causaient ni au mal qu'ils faisaient, ils ne songeaient pas à l'affliction des survivants. De nos jours, nous risquons toujours de tomber victimes d'une sensiblerie stupide et de nous préoccuper plutôt des douleurs et des souffrances de celui que la société offensée rejette de son sein, mais je rappellerais qu'il ne faut pas oublier ceux qui ont souffert à cause des crimes commis.

Je pense que le chef de l'opposition s'est trompé ici une fois ou deux. Nous devrions oublier, si c'est possible, celui qui est parti. Nous devrions diriger notre attention vers l'ordre social en vue de prévenir la répétition de pareils crimes. Ce réveil des sentiments contre l'homicide touche à la théorie de la rétribution, laquelle ne devrait pas exister dans nos tribunaux non plus que dans nos discussions sur cette question. Le chef de l'opposition a accusé de sensiblerie stupide (*maudlin*) quelques-uns de ceux qui appuient ce projet de loi. Voilà une parole qui me semble bien malheureuse et je me suis levé pour rectifier quand je l'ai entendu prononcer. Le mot "maudlin" vient de la prononciation française de "Madeleine", qui rappelle la sympathie de Marie Madeleine. Nous avons pour la sympathie de Marie Madeleine une approbation plus autorisée que celle du chef de l'opposition. J'espère que je suis moi-même l'une des victimes de ce sentiment et je pense que ce serait magnifique si plusieurs d'entre nous possédaient plus de la sentimentalité et de la

sympathie de Madeleine pour les classes pauvres. Le chef de l'opposition me semble avoir employé ce terme sans se rendre compte de la gravité de ce qu'il comporte.

Monsieur l'Orateur, ce projet de loi a été grandement approuvé par la plupart de mes honorables collègues qui ont exprimé leurs opinions. Le ministre de la Justice m'a conseillé de le retirer en attendant que nous ayons étudié la question davantage, et je pense que c'est ce qu'il faut faire. Nous ne devons pas régler cette question à la hâte; elle est grave et mérite un sérieux examen. Je suis heureux que le ministre de la Justice soit disposé à accorder à cette question l'attention qu'elle mérite. Il m'a conseillé de présenter de nouveau ce projet de loi au cours de la première semaine de la prochaine session. Je suis heureux de suivre ce conseil.

(Le projet de loi est retiré.)

## VOIES ET MOYENS

### MODIFICATION DU TARIF DOUANIER

La Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Sander-son.

M. MASSEY: Au moment de la suspension de la séance à six heures, j'étais en train de parler de questions qui préoccupent beaucoup de gens au sujet de l'industrie des instruments aratoires, partie de l'ensemble de la vie économique du pays.

Je n'ai que quelques mots à ajouter, mais pour moi ils sont excessivement importants et j'espère que mes honorables collègues les jugeront ainsi.

Quiconque fait partie de cette Assemblée doit comprendre que notre vaste pays se compose de plusieurs sections qui ont leurs aspirations propres. Tel groupe ici ou là a son point de vue particulier auquel il tient. Il est vraiment difficile, surtout pour les cultivateurs de l'Ouest, de comprendre le point de vue de l'industriel de l'Est, et, par contre, il est difficile pour ce dernier de comprendre le point de vue des agriculteurs de l'Ouest. Nous sommes Canadiens, et, à ce titre, nous souhaitons ce qu'il y a de mieux pour le Canada. Il n'est pas un groupe qui cherche à avoir la suprématie au pays, ni qui veuille s'ériger contre tel autre groupe. On espère bien, comme l'a dit le ministre des Finances plus d'une fois, que l'on créera dans le pays un sentiment de confiance aussi bien parmi les agriculteurs que parmi les industriels. Il serait vraiment regrettable que l'on fasse quoi que ce soit pour sectionner le pays et permettre à une région quelconque de s'enrichir aux dépens d'une autre.